

course aux œufs

Première version de la course aux œufs réservée aux enfants du village.

Compte tenu du mauvais temps, un grand nid de paille avait été installé dans la salle des jeunes, ainsi que sous le petit préau. Bien cachés dans la paille, les œufs ont tous été trouvés, et sans doute dégustés depuis.



Les plus petits étaient très intéressants par les poussins !



La course vers le préau !



Les trois gagnants du tirage au sort !

IPNS

Le Petit Essignaquois



Avril 2010

Commune d'Essigny le Grand

Le Mot du Maire

En cette période compliquée pour beaucoup d'entre nous, je voudrais apporter quelques précisions sur deux dossiers qui sont largement discutés dans le village.

Le premier concerne les contrôles de vos équipements de fosse septique et eaux usées. A ce jour, la société Noréade a contrôlé 43 habitations sur les 450 que compte le village. Il s'avère que 99 % des contrôles effectués sont défavorables.

Par ailleurs, une pétition signée par de nombreux habitants, visant à contester le paiement des frais de ce contrôle et la redevance SPANC, a été remise aux services de la Sous-Préfecture, à la Gendarmerie et à Noréade.

Je reste vigilant sur ce dossier et ses particularités et, début septembre, je vous ferai part des actions et

démarches entreprises.

Le deuxième dossier concerne notre déchetterie qui a suscité inquiétude, désaccord et protestation, de ma part et des délégués, sur l'orientation prise par la CCVO : le conseil communautaire, sur proposition du comité directeur, s'est orienté sur le principe d'une déchetterie unique pour les deux cantons (Moy/Ribemont). Cette proposition a été votée à une large majorité (environ 2/3).

Je suis en complète opposition avec cette option et je pense et maintiens que c'est un service enlevé à la population, un de plus.

Je resterai extrêmement attentif pour la suite et demanderai avec insistance que le village puisse garder une déchetterie au minimum pour les végétaux et les gravats.

Philippe GRZETICZAK



Sommaire

- ☞ Le mot du maire
- ☞ Fleurs & nature
- ☞ La vie communale
- ☞ La vie associative
- ☞ Programme manifestations mai

à août 2010

- ☞ Infos pèle mêle
- ☞ Suite des Promenades de Ch. POETTE—Essigny le Grand
- ☞ Course aux oeufs



Avec le printemps, nous retrouvons les couleurs des fleurs fraîches et les parfums et tous les habitants peuvent admirer les parterres fleuris par les agents communaux que l'on peut remercier.



Vous pouvez aussi vous rendre aux étangs communaux, havre de paix et de nature, plus connus de nos amis pêcheurs.

Attention, certaines parties appartiennent à des propriétaires privés et nous ne saurions trop vous recommander de respecter les lieux ; il est notamment interdit de laisser les chiens en liberté et d'y déposer des ordures.



Enfin, un grand merci à M. Bernard COLLET qui nous a donné une aide précieuse dans la plantation des nouveaux arbres autour du stade.

L'ÉTÉ & LES FLEURS

Suite des « Promenades autour de Saint-Quentin, Essigny le Grand » par Charles POETTE Société Académique de Saint-Quentin

On voit à l'église d'Essigny-le-Grand, attaché par un crochet à l'angle du transept, près de la sacristie, un large grès plat avec un dessin gravé représentant une croix avec encadrements et des filets ornés de feuillage. Il paraît que ce grès servait encore, il y a une vingtaine d'années, de marche à l'une des portes latérales de l'église.

Cette dalle est très ancienne, et ceux qui l'examinent sont portés à croire tout d'abord qu'il s'agit d'une pierre d'autel. Mais on reconnaît bientôt qu'il n'en est pas ainsi.

D'ailleurs, notre distingué concitoyen, M. Joachim Malézieux, a donné, sur cette dalle, en 1878, à la Société Académique, lecture d'un intéressant travail duquel nous détachons les passages suivants :

« Pour nous, ce monument n'est qu'une simple pierre tombale, ce qui ne diminue pas, du reste, l'intérêt qu'on doit y attacher.

La disposition de la croix latine qui couvre la plus grande partie de la dalle indique le sens du monument : il doit être vu de haut. La présence du chef l'indique surabondamment. Cette disposition appliquée à une table d'autel serait au moins étrange.

La supposition que le prêtre aurait pu officier sur le côté droit d'une semblable table est du domaine de la fantaisie. D'un autre côté, en supposant l'officiant placé devant sur des faces larges, la croix se présente à lui de travers. Devrons-nous aller jusqu'à constater que la face rugueuse du grès, son mameillage naturel interdirait son emploi dans le sens d'une table d'autel. C'est donc à une pierre tombale que nous avons affaire. Le choix de la matière est difficilement expliqué par la présence de carrières de grès dans le territoire même de la commune.

L'âge du monument est assez difficile à préciser. Cependant il est possible de la classer parmi les rares vestiges carlovingiens de notre contrée.... »

À suivre



Infos père mèle

En janvier, a eu lieu la pose de la première pierre au lotissement des Bergers. Depuis, les rigueurs de l'hiver ont retardé les travaux qui devraient démarrer incessamment.

Sur les 27 parcelles, 12 sont vendues et 15 encore disponibles.

27 nouvelles maisons, c'est une moyenne de 120 nouveaux habitants, des enfants pour les écoles, une bouffée d'oxygène pour les commerces et les services publics.

Notre village est souvent à la Une des journaux. Père mèle quelques articles.



La vie communale

Extraits des procès-verbaux des réunions du conseil municipal, voici les points saillants des quatre premiers mois 2010 :

Le 20 janvier 2010

- Adoption du transfert de compétence à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise pour le transport des personnes à mobilité réduite
- Création d'un poste d'agent d'entretien en CUI (contrat unique d'insertion)
- Suite à la demande du Collège de Moy de l'Aisne, attribution d'une subvention de 32 € par enfant, pour des séjours linguistiques en Angleterre et en Italie.
- Sur le conseil du responsable de la voirie du département, modification de la priorité au hameau de la gare afin d'inciter les automobilistes à respecter la vitesse légale, soit 50 km/h.

Le 23 février 2010

- Vote du taux d'imposition des taxes : habitation, foncière bâtie et foncière non bâtie, compensation d'état territoriale : compte-tenu de la situation économique, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le pourcentage d'imposition
- Vote des subventions aux associations :

Braquet	700 €	Aéromodélisme	500 €
Foot ball	1 200 €	SPA	200 €
10 km	800 €	Donneurs de sang	100 €
Club de loisirs	250 €	Papillons blancs	100 €
Taï Jitsu	1 200 €	Ligue contre le cancer	200 €
Siberian Husky	150 €	Prévention routière	150 €
Gym tonic	150 €	Groupe folklorique de Picardie	100 €
UNC	500 €	Souvenir Français	100 €
Basket ball	1 200 €	COS	4 000 €
Jeux de scène	150 €		
L'art et la manière	150 €		

COS ou comité des œuvres sociales : nouvelle association composée d'élus et de membres du personnel communal. Le COS a notamment pour but de faire bénéficier le personnel communal d'une participation à la mutuelle santé. A ce jour, les employés communaux ne bénéficient d'aucun avantage. La fonction d'un COS peut être comparée à celle d'un comité d'entreprise.

- Le conseil municipal a décidé de louer le bâtiment de l'ancienne poste à Mme DRUENNE Audrey, afin d'installer un cabinet de kinésithérapeute.
- Suite à l'abattage des arbres autour du stade, deux pare-ballons doivent être installés le long des habitations pour la mise en sécurité. L'installation de ce matériel coûtera 9 254,65 € TTC et sera subventionnée à 80 %.
- Site internet : compte-tenu des restrictions actuelles sur le réseau ADSL de la commune, le conseil municipal a décidé de signer une convention auprès du dispositif Réseau des communes qui propose aux petites et moyennes communes de disposer d'un site sans investissement. Coût de la prestation 705 € par an.

Le 5 mars 2010

Le conseil municipal s'est réuni afin d'entendre l'exposé fait par Mme CAILLOT, du cabinet d'ingénierie Elabor, mandaté par l'Union des Maires de l'Aisne.

Mme CAILLOT a informé le conseil de la réglementation des cimetières, notamment sur les sépultures en état d'abandon. Elle a également rappelé que les concessions ne peuvent plus être vendues à titre perpétuel, la durée maximum étant de 50 ans.

Le règlement est affiché sur la porte du cimetière où vous pouvez le consulter.

Le 30 mars 2010

Le conseil municipal et le conseil d'administration du C.C.A.S. ont été convoqués à une même séance où un exposé a été fait sur ce que doit être l'action sociale d'une municipalité et l'outil technique qu'est le CCAS, à la disposition des communes.

Les missions d'un C.C.A.S. sont définies par la loi du 6 janvier 1986 :

Le rôle & les missions du C.C.A.S., établissement public communal

-« animation » générale pour la prévention et le développement social de la commune : article 137 du Code de la Famille et de l'Action Sociale

-« aide sociale légale », point fondamental qui revêt un caractère obligatoire : article 131-1 du CASF

-« initiateur et coordinateur » au niveau local de toutes les actions. Il instruit et transmet les dossiers dont le traitement incombe à une autre institution (exemple RSA)

-« initiateur » d'aides facultatives afin de pallier aux insuffisances des dispositifs de droit commun (article 123-5 du CASF).

A la suite de cette réunion, une réflexion est en cours afin d'étudier l'orientation que pourrait prendre le C.C.A.S. d'Essigny le Grand.

Naissance d'une section des anciens combattants

Précédemment associés avec la section de Jussy, début 2010, les anciens combattants d'Essigny le Grand ont décidé de créer leur propre association.

Composé de 28 membres, l'association assure le maintien des cérémonies nationales et participe au devoir de mémoire.

Pour rappel, les prochaines manifestations au Monument aux morts sont prévues :

⇒ 8 mai

⇒ 18 juin

⇒ 14 juillet

⇒ 11 novembre.

Programme des manifestations MAI à AOUT 2010

- 16 MAI Course des 10 KM
- 5 JUIN L'art et la manière
- 18 JUIN Exposition sur la Résistance (sous réserve)
- 23 JUIN Jeux de scène (groupes enfants)
- 25 JUIN Fête des écoles
- 26 JUIN Jeux de scène (groupe Adultes)
Fête communale avec la Fanfare
La Macérienne—Brocante du club de Football
- 13 & 14 JUILLET Fête nationale—Retraite aux flambeaux—Feu d'artifice -
Barbecue
- 30 JUILLET Fête ALSH (centre aéré).

L'Association Jeux de Scène a le plaisir de vous communiquer les dates des spectacles de fin d'année :

- Le Mercredi 23 Juin 2010 (horaire à préciser), à la Salle des Fêtes.
Les enfants et les ados des ateliers théâtre d'Essigny-le-Grand présenteront " **MDR ! (Moments de Rigolades !)** ". Ce spectacle est composé de plusieurs petites scènes, sur des thèmes drôles et actuels.
L'entrée sera fixée à 2,50€.
- Le Samedi 26 Juin 2010 à 21h, à la Salle des Fêtes.
Les adultes de l'atelier théâtre, ouvert en Septembre dernier, présenteront " **Promo sur les Sentiments !** ", une pièce imaginée par les comédiennes, écrite et mise en scène par Angélique DURLAIN. C'est dans un magasin de vêtements que des amies se rencontrent et font un point sur leurs vies... et n'hésitent pas à se montrer franches !
Prix d'entrée à préciser.

Par ailleurs, quelques jeunes participeront à un spectacle Musique et Théâtre sur le thème de la vie entre les deux Grandes Guerres Mondiales, au Musée de la Résistance de Fargnier, le 20 Juin 2010. L'heure est encore à définir. Pensez à venir les soutenir !

Enfin, l'Association Jeux de Scène organisera un stage théâtre du 9 au 13 Août 2010, à la Salle des Jeunes d'Essigny-le-Grand. Si vous êtes intéressé ou si vous voulez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au **06.70.99.92.16** ou sur jeuxdescene@aol.com.

Vous pouvez également venir nous rencontrer les mercredis après-midis à la Salle des Jeunes de 14h à 18h et de 19h30 à 22h30.



Le 7 avril 2010

La réunion du 7 avril a essentiellement été consacrée aux chiffres :

- adoption du compte de gestion et compte administratif 2009
- Affectation des résultats
- Budget primitif 2010.

Le budget de fonctionnement 2010 a été élaboré sans augmentation du pourcentage des taxes (habitation, foncière et foncière non bâtie).

Vous trouverez le détail dans le feuillet annexe.

A la case travaux pour 2010 :

Voici ce qui a déjà été réalisé depuis le début d'année :

- Réfection aire de jeux et plantations d'arbres au stade municipal, ainsi que plantations d'arbustes et fleurs dans le village *
- Rénovation du secrétariat de mairie—partie accueil
- Éclairage de la place de la mairie et devant le CCAS.

Actuellement, les agents municipaux préparent le déplacement de la cantine à la salle des tilleuls et la dalle du SAS d'entrée de la mairie a été coulée.

Enfin, l'intersection rue du moulin/rue de Flandres est programmée en juin. En complément, des réfections partielles de la chaussée sont prévues rue St-Saulve, rue de Lorraine et au parking d'entrée Place A. Barré.

* Nous vous demandons de respecter les nouvelles plantations qui ont pour but d'égayer la traversée du village, et qui sont la propriété de l'ensemble de la population.

Rentrée scolaire Septembre 2010

Les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire auront lieu en mairie les :

- ⇒ 7 mai
- ⇒ 21 mai
- ⇒ 26 mai

De 14 à 17 h.

Pensez à vous munir du carnet de santé de l'enfant et de votre livret de famille.



A la demande de la Communauté de communes, un prédiagnostic concernant l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées a été transmis. Cet état des lieux doit permettre d'établir un échéancier des travaux qui devront être réalisés afin d'être en conformité avec la loi.

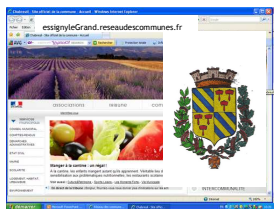
A noter que la ligne de bus Soissons—St-Quentin sera prochainement accessible au public handicapé et par conséquent, l'aménagement de l'abri bus pourrait être l'une des priorités.

www.essignylegrand.reseaudescommunes.fr

C'est pour bientôt, si tout va bien en juin !

A l'ère des technologies nouvelles, notre village ne pouvait se passer d'un site internet.

Outil indispensable, le site internet est conçu comme un espace d'informations, d'échanges et de services qui facilitent le quotidien des administrés.



Recommandations émises par le Capitaine HOUDAIN, commandant l'unité de Gendarmerie de l'arrondissement de St-Quentin

Lors de la première réunion du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise le 25 janvier 2010, le Capitaine HOUDAIN a fait un bilan de la délinquance sur le territoire et a émis quelques recommandations de base :

- Ne jamais donner les coordonnées de compte bancaire au téléphone, quelque soit le demandeur
- Ne pas laisser un véhicule en stationnement, moteur non arrêté, clés du domicile, papier, portable etc....

En cas d'absence pour congés/voyages : vous pouvez joindre la bri-

gade pour prévenir de votre absence et informer des personnes que vous avez chargées de retirer votre courrier et d'ouvrir les volets :

Adresse mail : cob.ribemont@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Enfin, si vous notez quelque chose qui vous semble inhabituel dans votre voisinage proche, ayez le « Reflexe vigilance citoyenne » et faites le 17 pour faire part de vos observations.

Plus généralement, le capitaine Houdain a rappelé le respect des limitations de vitesse, et notamment dans les traversées de village.

La vie associative

Essigny le Grand Aeromodel est heureux de vous présenter ses nouvelles activités pour l'année 2010 :

**Pour toutes les personnes de la commune,
un baptême de pilotage est offert.**

Formation à l'initiation au pilotage, avion et matériel mis à votre disposition sans aucun engagement de votre part.

Une salle de construction de modélisme (avions, hélicos, bateaux, voitures...) est à votre disposition tous les vendredis soirs, de 17 à 20 h à la salle des tilleuls. L'accès en est gratuit. n'hésitez pas à nous rendre visite.

L'adhésion annuelle, assurance comprise, est de 25 € pour les Essignquois, et 30 € pour les personnes extérieures au village.

Notre piste se situe derrière la ferme de la Manufacture (M. BUYK).

Notre site : aeroacro.fr

Vous pouvez aussi nous contacter par mail : contact@aeroacro.fr
Ou joindre Michel MALEZIEUX au 03 23 60 50 37—06 37 72 93 95.

Retour sur l'assemblée générale de Généalogie Aisne qui s'est tenue le 12 MARS, occasion pour nombre d'adhérents venant d'autres régions de France, de faire connaissance avec notre village.



La pêche

Suite à la dissolution de l'association en début d'année, la commune a repris cette activité en gestion communale. Ci-dessous le nouveau règlement provisoire :



REGLEMENT DES ETANGS COMMUNAUX D'ESSIGNY LE GRAND Mairie d'Essigny le Grand

1. La pêche sur les plans d'eau est autorisée à 3 lignes par personne titulaire de la carte annuelle ou 4 lignes si invité. Il est toléré un invité, celui-ci doit se trouver proche de l'actionnaire.
2. La carte de pêche est valable pour l'année civile.
3. Les barbecues sont autorisés mais il est strictement interdit de faire du feu directement sur le sol.
4. Les étangs étant de petite taille, nos amis carpistes ne sont pas autorisés à pratiquer leur sport.
5. La pêche à la cuillère et tout autre leurre artificiel sont proscrits.
6. La commune se réserve le droit de fermer un ou plusieurs étangs pour l'organisation de concours ou de lâcher de truites.
7. En cas de gel, il est interdit de briser la glace pour pêcher.
8. Les chiens doivent être tenus en laisse.
9. Le règlement fédéral s'applique à la pêche au brochet (taille et durée légale de fermeture).
10. La pêche de nuit, l'enlèvement de poissons vivants dans des récipients, le camping, la baignade (arrêté communal d'interdiction de baignade du 28.01.2003) sont formellement interdits.
11. Le Maire décline toute responsabilité en cas d'accident.
12. Tout membre désigné par le Maire est habilité à contrôler les cartes délivrées par la commune et à faire respecter le règlement (chaque membre de la mairie dispose d'une carte spécifique pour effectuer ces contrôles).
13. Tout contrevenant au règlement se verra verbaliser sans prévaloir des polices judiciaires que pourraient entreprendre la mairie vis-à-vis de ce dernier et se verra exclure sans remboursement.

Tarifs année 2010	
Horaires de pêche :	Carte à retirer en Mairie 03 23 63 36 12
	Carte à l'année : 55 euros pour les pêcheurs
Du lever au coucher du soleil	Extérieurs d'Essigny le Grand
	Carte à l'année : 30 euros pour les pêcheurs
	D'Essigny le Grand

Laissez votre emplacement propre (tous dépôts sont interdits : verres, reliefs de table, emballages plastiques, etc...).

Etat civil janvier à avril 2010

Transcriptions décès

- 2 janvier Alain Gaston Louis LEROUX BEURAIN
- 12 janvier Marie Claude Claire Georgette LEMAIRE
- 14 mars Bernard Serge PARMENTIER

Naissances

- 2 février Noëline Béatrice Pascale Muriel HACHET
- 17 mars Florent Jules MICHEL
- 21 avril Eva Angéline Marie BERSEZ

L'Agence Postale Communale

Rappel des horaires :

Lundi	Fermée	16 h à 17 h 45
Mardi	10 h 15 à 12 h	16 h à 17 h 45
Mercredi	10 h 15 à 12 h	16 h à 17 h 45
Jeudi	10 h 15 à 12 h	16 h à 17 h 45
Vendredi	10 h 15 à 12 h	16 h à 17 h 45
Samedi	8 h 45 à 11 h 15	



Les horaires pour la levée du courrier sont les suivants :

- 15 h 45 du lundi au vendredi
- 11 h 30 le samedi

Nouveaux horaires de la déchetterie

Lundi	15 h à 19 h	Jeudi	10 h à 12 h
Mardi	10 h à 12 h	Vendredi	15 h à 19 h
Mercredi	15 h à 19 h	Samedi	13 h 30 à 15 h 30

Adsl, suite et à suivre

Lancée à l'initiative de Mme CAPITAINE, que nous remercions, la pétition signée par plus de 200 foyers a été adressée à M. DAUDIGNY, président du Conseil Général de l'Aisne et au directeur général de France Telecom dont nous vous communiquons les réponses ci-dessous.



Gil GRÉHAN
Direction Régionale de Picardie
20 avenue Paul Claudel
80050 Amiens Cedex 1
gil.grehan@orange-ftgroup.com
téléphone 03 23 61 58 01

Monsieur Philippe GRZEZICZAK
Mairie
2 rue Saint Saulve
02690 ESSIGNY LE GRAND

Amiens, le 12 avril 2010

Monsieur le Maire,

Par un courrier du 20 mars, auquel était joint la liste d'une partie des habitants d'Essigny le grand qui rencontrent des difficultés avec le fonctionnement de leur ligne téléphonique et, par conséquence, dans celui de leur accès haut débit à Internet, vous m'interrogez sur la qualité de service que sont en droit d'attendre vos administrés et sur les interventions techniques aptes à remédier à la situation actuelle.

Comme je l'ai expliqué au Président du Conseil général, Monsieur Yves Daudigny, qui m'avait interpellé sur le même sujet par un courrier du 12 janvier et lors d'une rencontre le 11 mars, j'ai donc l'honneur de vous confirmer les éléments de réponse développés dans ma précédente réponse de novembre 2009.

De plus et comme je m'y suis engagé auprès de Monsieur le Président du Conseil général de l'Aisne j'ai demandé à mes services techniques chargés de l'exploitation du réseau de procéder à une expertise des infrastructures de télécommunications desservant votre commune et de réaliser au plus vite toutes les opérations de maintenance afin de fournir à nos clients la meilleure qualité de service possible.

En espérant vivement vous donner ainsi qu'à l'ensemble de vos administrés toute satisfaction, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Didier Caulier
Directeur Régional de Picardie



Yves DAUDIGNY

Président du Conseil général
Sénateur de l'Aisne

Monsieur Philippe GRZEZICZAK
Maire
2 rue Saint Saulve
02690 ESSIGNY LE GRAND

Laon, le 15 avril 2010

Réf. : YD/MP/MB/264/2010

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu la pétition réalisée à l'initiative d'une habitante de votre commune suite aux difficultés rencontrées en matière de débit d'Internet.

J'ai personnellement transmis cette pétition à Monsieur Jean-Ludovic SILICANI, Président de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes.

Dans ce courrier, je lui ai fait part des revendications légitimes de nombreux habitants de nos territoires ruraux quant au débit des connexions Internet disponibles.

Actuellement, le Conseil général de l'Aisne engage une réflexion afin de définir une nouvelle stratégie d'intervention notamment en matière de montée de débit en s'appuyant sur les dispositifs national et régional et en inscrivant cette réflexion dans un schéma directeur territorial d'aménagement numérique. L'action du Conseil général doit également s'inscrire dans le contexte législatif existant. Je suis donc très attentif aux recommandations et aux règles édictées par l'ARCEP.

Il s'agit pour le Conseil général de l'Aisne de poursuivre ses efforts pour offrir une desserte par le haut débit de qualité et de lutter contre la fracture numérique qui se creuse chaque jour. Il est cependant nécessaire que l'Etat et les opérateurs s'investissent également dans ce chantier primordial pour garantir l'égalité de traitement de l'ensemble des territoires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de toute ma considération.

Très cordialement

Yves DAUDIGNY

Conseil général de l'Aisne

Rue Paul Doumer - 02013 LAON Cedex - Tél. 03 23 24 60 01 - Fax : 03 23 24 61 99 - Email : ydaudigny@cg02.fr